ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 127084

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le rapport de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) rendu public en janvier 2012, « Prévenir et guérir les difficultés des copropriétés ». Il propose entre autres d'étudier et, le cas échéant, d'expérimenter des alternatives à la mise en copropriété du parc HLM, qui se traduiraient par exemple par la vente d'un simple droit d'usage permettant de maintenir une gestion des parties communes par le bailleur (relation de type bail emphytéotique, mais en veillant bien à la répartition des responsabilités entre preneur et teneur). Il l'interroge sur la position du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Urvoas
Circonscription : Finistère (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 127084
Rubrique : Copropriété
Ministère interrogé : Logement
Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 913
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)